

Séminaire de travail des Grands lacs de Seine

Vendredi 27 mai 2011

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

27 V 11

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier nos deux rapporteurs, Louis Hubert et Nicolas-Gérard Camphuis pour la qualité, la clarté et l'esprit de synthèse dont ils ont fait preuve. Je souhaite aussi remercier l'ensemble des intervenants et des participants d'avoir accepté de consacrer une journée afin de réfléchir à la construction de ce que sera l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) « Seine Grands Lacs ».

Les administrateurs des Grands lacs de Seine, qui sont désignés par les quatre assemblées départementales constituant juridiquement, pour l'instant, la structure porteuse de l'EPTB, m'ont fait l'honneur de me réélire pour trois ans à la présidence de cet Etablissement public interdépartemental, qui est en pleine mutation. Nous mettrons à profit ces trois années, avec toutes les équipes administratives et techniques des Grands lacs de Seine, pour donner du contenu à ce nouvel EPTB. J'en serai comptable devant vous, devant les organismes que vous représentez et devant l'ensemble des territoires qui sont inclus dans ce périmètre.

Je viens de le dire, les Grands lacs de Seine sont en pleine mutation. Bien-sûr, nos deux missions premières, celles qui figurent dans nos statuts, demeurent : l'écêtement des crues, premier risque de catastrophe naturelle menaçant l'agglomération parisienne et au-delà, ainsi que le soutien d'étiage qui permet de garantir la ressource en eau. Ce sujet est d'ailleurs au cœur de l'actualité d'un printemps sec, dont on nous dit qu'il préfigure un été qui risque de l'être plus encore. Bien sûr, nous continuons d'appuyer nos missions sur les quatre lacs réservoirs mis en eau durant la deuxième moitié du XX^e siècle et qui l'ont été grâce à l'audace, la volonté et le sens de l'anticipation des décideurs de l'époque.

Mais, ces missions traditionnelles et les outils dont nous disposons pour les remplir, évoluent aujourd'hui dans un cadre nouveau.

Celui d'une structure qui, durant la dernière décennie, a fait son chemin vers l'autonomie puisqu'elle dispose désormais de son propre directeur général, de son propre encadrement et recrute son personnel par sa propre décision, selon les règles de la fonction publique territoriale, tout en conservant d'étroites relations avec la Ville de Paris.

Une évolution parce que notre structure doit se préoccuper désormais de la pérennité des ouvrages sensibles et vitaux dont elle a la charge et pour lesquels l'usure du temps justifie très vite de lourds investissements. Nos quatre ouvrages, peut-être mal vécus à une certaine époque, quand leur construction a été imposée, sont aujourd'hui considérés comme indispensables, non seulement pour les parisiens et l'agglomération parisienne, mais aussi pour les territoires sur lesquels ils se trouvent, tant pour leurs missions premières -la protection contre les crues et le soutien d'étiage- mais également pour toutes les activités qui ont pu être développées autour. Il faut donc prendre soin de ces ouvrages. Ce sont des ouvrages sensibles et certains d'entre eux nécessitent de très forts investissements dans la période qui vient.

Nous portons aujourd'hui un projet abouti de réalisation d'un cinquième ouvrage spécialement dédié à la prévention des crues, projet sur lequel nous engagerons le débat public à l'automne. Nous voyons bien, avec ce projet, toute la force de conviction qu'il faut déployer pour convaincre

que l'aménagement de la plaine de la Bassée est un atout pour les territoires sur lequel il sera réalisé, pour convaincre ceux qui seront les bénéficiaires de ses effets à l'aval qu'ils doivent se mobiliser pour qu'il se fasse.

Le contexte est aussi nouveau parce que notre structure, comme beaucoup d'autres, subit la crise financière des collectivités territoriales et pâtit de l'incertitude qui règne sur l'évolution des compétences de ces collectivités territoriales en raison de la réforme initiée par le gouvernement. Nous nous devons donc de trouver les ressources indispensables à la poursuite de nos missions que nous exerçons aujourd'hui dans un contexte extrêmement compliqué. C'est le sens de la démarche que nous avons engagée et qui est maintenant bien sur les rails : demander aux bénéficiaires de l'action de soutien d'étiage que nous menons une «redevance », dont les trois principaux contributeurs seront le Syndicat des eaux d'Île de France, Eau de Paris, et EDF. Ces ressources ont vocation à nous permettre, tout simplement, de garantir la pérennité des ouvrages que nous gérons.

Nous sommes dans un cadre nouveau parce que notre structure a choisi d'évoluer et que la légitimité et la capacité à évoluer lui a été reconnue. C'est en effet il y a un an, jour pour jour, que le Conseil d'administration des Grands lacs de Seine, à l'unanimité, a décidé de demander la reconnaissance de l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine en tant qu'Etablissement public territorial de bassin. Je souhaite d'ailleurs remercier l'Etat, ainsi que les services de l'Agence de l'eau, qui nous ont accompagnés dans notre démarche de construction de ce projet. Je pense que s'il n'y avait pas eu ce soutien là, nous ne serions pas réunis aujourd'hui, dans de séminaire, pour discuter de ce que nous allons faire de cet outil ainsi créé. La décision du préfet coordonateur de bassin Seine Normandie nous accordant le statut d'EPTB est intervenue le 7 février dernier, au terme d'un long et riche débat avec tous les acteurs de l'eau des 6 Régions et 19 Départements concernés. Vous avez eu la gentillesse, dans vos interventions, de dire que ce qui était dans le document de travail que nous vous avons remis à l'entrée de ce séminaire correspondait à vos attentes. Je crois qu'on le doit justement à la qualité du débat que nous avons eu durant la phase de concertation. Même si cela a paru très court à certains, cet échange a été intense et nous a permis d'enrichir la qualité de notre dossier de demande de reconnaissance, pour qu'il arrive ensuite sur le bureau du préfet, notamment après avoir passé ce moment important qu'était le débat devant le Comité de bassin.

Néanmoins, tout reste à construire. Nous le savons et cela a été rappelé dans le rapport, cette reconnaissance institutionnelle, qui est maintenant acquise, a suscité des interrogations nombreuses et légitimes de la part des différents acteurs consultés : les Régions, les Départements, les Commissions locales de l'eau, le Comité de bassin... et aussi parmi le personnel des Grands lacs de Seine. Nous souhaitons donc demeurer en vigilance par rapport à l'ensemble de ces questions, parce que réussir un projet, c'est le réussir par l'adhésion du plus grand nombre et non pas ambitionner de le réussir tout seul.

Nous remplissons déjà beaucoup des missions d'un Etablissement public territorial de bassin mais, dans le respect des textes en vigueur, cette reconnaissance officielle va impliquer un élargissement progressif de nos interventions au service du territoire, en particulier sur la question rapportée par Louis Hubert en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau incluant aussi l'évaluation de la gestion des inondations. La gageure, c'est qu'il faut arriver à faire tout ça à moyens constants, dans le respect de ce qui est déjà fait et que nous n'avons pas vocation à faire à la place de ceux qui le font déjà très bien.

Nous sommes aujourd'hui au départ d'un processus évolutif qui va sans doute prendre de nombreuses années et avec des étapes : 2011- 2013, nous faisons nos preuves, nous démontrons notre utilité, en proposant un cadre qui soit le plus partagé possible. Nous avons en effet essayé de contourner la difficulté de la réforme territoriale en cours, les handicaps du calendrier électoral avec des élus qui seront actuellement en place dans l'ensemble des collectivités territoriales que pour trois ans. Ce temps est trop court pour décider de la manière dont vont se concrétiser les

demandes que la transcription de la directive inondation justifie. Nous avons donc trois ans pour nous fixer un programme raisonnable, qui nous permette de gagner crédibilité et confiance, pour réfléchir à la manière dont nous pourrions engager une réforme statutaire permettant l'élargissement du nombre de collectivités constituant l'EPTB. A moyen terme, jusqu'en 2014-2015, nous resterons donc avec un Conseil d'administration composé des représentants des collectivités locales qui apportent aujourd'hui le financement de ce qui génère le principal de dépenses, à savoir l'exploitation et la maintenance de nos quatre ouvrages.

Notre ambition est ensuite de nous élargir, par la volonté libre qu'exprimeraient d'autres collectivités (Régions et Départements en particulier) d'adhérer, ce qui nous conduirait à évoluer juridiquement, sous la forme par exemple d'un syndicat mixte. Nous allons travailler à cette perspective, afin qu'une fois que les choses seront stabilisées du point de vue de la réforme territoriale et que les élus auront six ans devant eux pour prendre des décisions, que nous soyons prêts à avoir des propositions à faire sur la partie institutionnelle, pour l'évolution de notre Etablissement public territorial de bassin.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité que nous organisions rapidement ce premier séminaire, afin qu'à l'issue de celui-ci, nous puissions mieux identifier les attentes ou les craintes éventuelles des acteurs déjà présents sur le territoire sur lequel nous avons été reconnus, et que nous puissions définir ensemble les objectifs et les actions prioritaires de l'EPTB Seine Grands lacs d'ici à 2013.

Outre les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau qui ont été et demeurent des partenaires incontournables dans ce dossier, nous avons souhaité avoir ici des acteurs, consultés par le préfet de bassin : des représentants de Régions, de Départements, de Commissions locales de l'eau, du Comité de bassin. J'ai voulu qu'y soient associés des représentants du personnel de l'Institution, ainsi que des représentants d'Etablissements publics territoriaux de bassin autres que le nôtre, en mesure de nous faire profiter de leur expérience, ainsi que des personnalités extérieures dont la connaissance du sujet et le témoignage nous ont semblés particulièrement précieux.

Ce séminaire est donc une démarche exploratoire qui s'appuie sur les éléments présentés dans notre dossier de demande de reconnaissance, ainsi que sur les engagements que nous avons formalisés durant toute la période de concertation et de consultation préalable à la prise de l'arrêté préfectoral. Le préfet n'a pas pris cet arrêté comme ça, juste après avoir demandé l'avis aux uns et aux autres. Il a tenu compte de ces avis, il nous a demandé de répondre par écrit sur un certain nombre d'interrogations qui étaient posées, ce que nous avons fait. Toute la procédure est d'une clarté et d'une transparence totales.

Ce que nous faisons aujourd'hui est d'une certaine manière la préfiguration de ce qui se fera au sein du futur Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands lacs, puisque nous avons prévu de mettre en place cette instance durant la période transitoire 2011-2014, pour ne pas être simplement dans un fonctionnement qui serait autocentré autour des parisiens de la petite couronne. Il n'était naturellement pas question à mes yeux que, durant cette période, nous soyons seuls, avec notre Conseil d'administration à prendre des décisions qui relèvent de ce qui est désormais notre nouvelle compétence au titre de l'EPTB. Ce Comité consultatif, que nous nous sommes engagés à mettre en place, trouvera sa concrétisation dès le prochain Conseil d'administration, puisque nous l'inscrirons dans le règlement intérieur des Grands lacs de Seine. Le Conseil d'administration en adoptera la composition. Cette composition permettra, je parle sous le contrôle du directeur général, à chaque représentant de chacune des Régions concernées, de chacun des Départements concernés, de chacune des Commissions locales de l'eau concernées, d'être représenté et de s'exprimer. Nous avons aussi entendu, lors du Comité de bassin, la demande des représentants des usagers, qui déploreraient que les textes ne leur donnent pas, au sein d'un EPTB, les mêmes possibilités de s'exprimer que dans le cadre du Comité de bassin. Chacune des huit catégories d'usagers définies pour la composition du Comité de bassin aura donc un représentant dans le Comité consultatif, qui comptera naturellement aussi parmi ses membres des

représentants de l'Etat et de ses établissements publics, ONEMA. Nous n'avons pas non plus oublié l'Entente Marne en tant que telle et nous ferons également en sorte, bien sûr, qu'il y ait des représentants de la Ville de Paris, du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, ce qui permettra de faire un lien utile avec le Conseil d'administration. Je souhaite que l'on puisse vous solliciter pour que les désignations soient faites comme elles se doivent, là où elles doivent se faire, et que nous puissions tenir une première réunion de ce Comité consultatif de l'EPTB à l'automne, avant que les Grands lacs de Seine ne tiennent leur débat d'orientations budgétaires, avant le vote du budget, qui intervient traditionnellement en décembre.

Bien sûr, nos nouvelles missions devront tout à la fois répondre à la demande des territoires et s'insérer dans les politiques publiques définies par les instances du bassin Seine Normandie. Elles devront aussi être compatibles, du moins durant la phase transitoire 2011-2014, avec les statuts actuels de l'Institution. C'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis de nos Départements constitutifs actuels, afin de ne pas accroître les charges contributives de ces quatre collectivités fondatrices, ni les effectifs de nos services. Cela veut dire que, pour chaque projet nouveau que nous aurons à prendre en charge, au-delà de ce que l'amélioration interne de notre organisation, les gains de productivité et de l'optimisation de nos moyens nous permettra de gagner, une partie de nos missions nouvelles sera financée par ceux qui voudront nous les confier, et une autre -cela a été évoqué dans les rapports des groupes de travail- grâce à la capacité que nous aurons en tant qu'EPTB à aller chercher des financements que d'autres ne pourraient pas obtenir.

Quand on crée une nouvelle structure, la première tâche consiste en général à chercher des locaux, à recruter un directeur général, à trouver des collaborateurs compétents. Nous avons déjà tout cela et c'est un avantage considérable. Quand nous allons nous engager dans de nouvelles missions, une partie pourra être assumée grâce à un simple travail à faire sur nous-mêmes. Je ne suis pas sûr que nous ferons du « zéro défaut » au départ, mais je suis certain de la motivation, de l'engagement et la bonne volonté, non seulement des élus qui dirigent les Grands lacs de Seine aujourd'hui mais -et surtout, parce que c'est là le plus important- de l'encadrement et de l'ensemble des personnels de l'Institution.

Les points qui ont été abordés dans les ateliers de ce matin ne sont pas exclusifs. Ils nous permettront néanmoins d'adopter, d'ici la fin de l'année, un plan des nouvelles actions pour la période 2011-2013. C'est celui-ci que nous présenterons devant le Comité consultatif et qui sera ensuite validé par le vote du Conseil d'administration, sans doute lors du vote du budget. Ce sera notre feuille de route pour cette période. Les objectifs seront précisés de manière exhaustive, mais je pense qu'il nous vaut mieux partir petit et rajouter de nouveaux objectifs par la suite, plutôt que de nous fixer des objectifs inatteignables, que l'on est certains dans ce cas là de ne pas atteindre. Nous préciserons donc les objectifs attendus d'ici fin 2013, les acteurs associés, ainsi que les coûts prévisionnels, les financements envisagés. Tout cela sera clair et pourra être décliné suivant des modalités thématiques et géographiques à définir, afin d'assurer une bonne coordination de la mise en œuvre avec tous les acteurs déjà actifs sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais vous resituer la démarche EPTB dans ce que sont les Grands lacs de Seine aujourd'hui et vous indiquer comment les élus locaux, qui sont à la tête de l'EPTB, voient la chose. Nos travaux ne sont pas terminés, puisque nous allons reprendre le cours de ce séminaire, sur des sujets plus précis, plus techniques. Je vous remercie encore une fois de votre attention et d'avoir accepté de jouer le jeu, en participant à cette démarche. Je veux redire simplement que c'est vraiment dans cet esprit que nous allons continuer de travailler. Ce que nous avons dit avant l'arrêté du préfet, nous continuerons de le dire et nous montrerons que nous allons vraiment le faire, après l'arrêté du préfet !